

—Monsieur Harold Fortin, directeur des communications et porte-parole du premier ministre, bureau du premier ministre

—Monsieur Yves Castonguay, secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

—Monsieur Artur J. Pires, directeur des affaires économiques, culturelles et sociales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61973

Gouvernement du Québec

Décret 743-2014, 20 août 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales qui aura lieu le 27 août 2014

ATTENDU QU'une rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales aura lieu à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 27 août 2014;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et du ministre responsable des Affaires autochtones :

QUE le premier ministre, monsieur Philippe Couillard, dirige la délégation québécoise à la Rencontre entre les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales qui aura lieu le 27 août 2014;

QUE la délégation, outre le premier ministre, soit composée de :

—Monsieur Jean-Louis Dufresne, directeur, cabinet du premier ministre

—Monsieur Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones

—Monsieur Harold Fortin, directeur des communications et porte-parole du premier ministre, bureau du premier ministre

—Madame Marie-Hélène Tremblay, conseillère en affaires autochtones, secrétariat aux affaires autochtones

—Monsieur Yves Castonguay, secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61974

Gouvernement du Québec

Décret 744-2014, 20 août 2014

CONCERNANT la nomination de six membres du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 70.1 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3), le Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux se compose d'un président et de six autres membres nommés par le gouvernement pour une période n'excédant pas deux ans, trois des six membres sont choisis sur recommandation conjointe de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et l'un des membres ainsi recommandé doit être un bénéficiaire du régime de retraite des élus municipaux;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 70.3 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du Comité de retraite demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70.4 de cette loi, les membres du Comité de retraite, autres que le président, ne sont pas rémunérés mais ont notamment droit, selon les normes fixées par le gouvernement, au remboursement des frais justifiables faits par eux dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 68-2011 du 9 février 2011, madame Jacinthe B. Simard était nommée de nouveau membre du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 68-2011 du 9 février 2011, madame Francine Ruest Jutras et monsieur Jean-Jacques Beldié étaient nommés de nouveau membres du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 3-2012 du 11 janvier 2012, monsieur Yvon Bouchard était nommé de nouveau membre du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 3-2012 du 11 janvier 2012, madame Lucie Gauthier était nommée membre du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 407-2012 du 25 avril 2012, madame Isabelle Garneau était nommée membre du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

QUE madame Jacinthe B. Simard, administratrice de sociétés, soit nommée de nouveau membre du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux pour un mandat de deux ans à compter des présentes, sur la recommandation conjointe de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), à titre de bénéficiaire du régime de retraite des élus municipaux;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux pour un mandat de deux ans à compter des présentes, sur la recommandation conjointe de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) :

— monsieur Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, en remplacement de madame Francine Ruest Jutras;

— monsieur Michel Poissant, conseiller municipal de la Ville de Laval, en remplacement de monsieur Jean-Jacques Beldié;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— madame Sylvie Panneton, agente de recherche et de planification socioéconomique, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en remplacement de madame Lucie Gauthier;

— monsieur Frédéric Allard, actuaire, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en remplacement de monsieur Yvon Bouchard;

— madame Sandy Labbé, analyste en actuariat, Secrétariat du Conseil du trésor, en remplacement de madame Isabelle Garneau;

QUE les personnes nommées membres du Comité de retraite du régime de retraite des élus municipaux en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61975

Gouvernement du Québec

Décret 745-2014, 20 août 2014

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation à la Ville de Sherbrooke pour le projet de prolongement ouest du boulevard de Portland sur le territoire de la ville de Sherbrooke

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour la réalisation de certains projets de construction, ouvrages, activités, exploitations ou travaux exécutés suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement;